**Rapport annuel** 2011

# Travailler ensemble pour un avenir durable

ONTARIO POWER AUTHORITY

ONTARIO
POWER AUTHORITY

Le 31 mars 2012

L'honorable Chris Bentley
Ministre de l'Énergie
900, rue Bay, 4e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2E1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'Office de l'électricité de l'Ontario pour l'exercice 2011. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'OPA durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les états financiers audités.

Le tout respectueusement soumis,

James D. Hinds
Président

# TRAVAILLER ENSEMBLE

## Conserver. Planifier. Transformer. Collaborer.

L'Office de l'électricité de l'Ontario joue un rôle unique dans le secteur de l'électricité de l'Ontario – coordonner les efforts de conservation pour l'ensemble de la province, planifier le réseau électrique à long terme et passer des contrats liés à des ressources en électricité propres. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec une grande variété d'intervenants dans la province afin de réaliser ses activités.

Ensemble, nous transformons le réseau électrique de l'Ontario – contribuant à réduire l'utilisation de l'énergie, à maintenir la fiabilité et à mettre en place un réseau de distribution d'électricité propre, moderne et efficient – en vue d'un avenir durable.

**Coûts d'exploitation (en millions)**

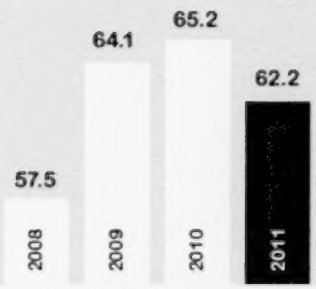


**Puissance accumulée sous la gestion de l'OPA**

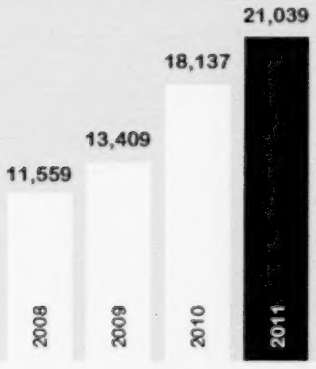


**Table des matières**


| | |
|---|---|
| Message du président et du directeur général | 2 |
| Conserver : crée une culture de conservation | 5 |
| Planifier : planifier en vue d'un avenir durable | 8 |
| Transformer : transformer en un réseau plus propre et plus fiable | 11 |
| Collaborer : travailler ensemble pour un avenir durable | 15 |
| Rapport de gestion | 18 |
| Rapport des auditeurs indépendants | 28 |
| États financiers 2011 | |
| État de la situation financière | 29 |
| État des résultats | 30 |
| État de l'évolution de l'actif net | 31 |
| État des flux de trésorerie | 32 |
| Notes afférentes aux états financiers | 33 |
| Constitution de la société | 44 |

# MESSAGE
## DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En collaboration avec nos partenaires dans l'industrie et les intervenants du secteur de l'énergie de l'Ontario, l'OPA s'assure que le réseau électrique de la province demeure fiable, durable et efficient.

Depuis quelques années, nous avons traversé une période d'incertitude et atteint un stade caractérisé par la restauration de la fiabilité du réseau. L'on s'attend à ce que la demande d'électricité demeure stable pour quelques années, grâce aux programmes de conservation qui compensent les augmentations anticipées liées à la croissance de la population et à la reprise économique.

Le succès obtenu est en grande partie attribuable aux mesures de conservation, d'approvisionnement et de planification à long terme adoptées sous la direction du gouvernement de l'Ontario. Nous sommes maintenant en mesure de nous concentrer sur les mesures à prendre pour rendre le réseau d'électricité de la province plus propre, plus intelligent et plus durable.

D'ici la clôture de 2013, l'OPA gérera des contrats représentant environ les deux tiers de l'alimentation électrique de l'Ontario, soit 26 500 mégawatts (« MW »). Ceci représente un investissement de près de 51 milliards de dollars, dont plus de 90 pour cent proviennent du secteur privé.

Voici quelques une de nos réalisations importantes au cours de l'exercice 2011 :

- En collaboration avec les sociétés locales de distribution de l'Ontario, nous avons lancé une série de programmes d'envergure provinciale de conservation et de gestion de la demande qui se poursuivront de 2011 à 2014 et nous avons renforcé la capacité des agents de prestation et des consommateurs de participer aux programmes de conservation.
- Nous avons entrepris une planification régionale avec des partenaires de la communauté dans diverses régions de l'Ontario.
- Nous avons en grande partie terminé une mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré.
- Nous poursuivons également sur la lancée des programmes d'énergie renouvelable (Programme de tarifs de rachat garantis (le « TRG ») et Programme de TRG pour les micro-projets), en traitant près de 30 000 demandes, en attribuant des contrats et en soutenant un examen des programmes prévus tous les deux ans.

Mais il reste encore fort à faire pour atteindre nos buts. Cela dépend en grande partie de la façon dont notre économie évolue, de la rapidité avec laquelle les consommateurs adoptent pleinement une « culture de conservation » et de notre capacité à répondre aux changements. Des mesures d'envergure, en cours dans tous les volets du secteur de l'électricité, entraîneront des avantages économiques et impliquent des consommateurs qui s'engagent de plus en plus dans un réseau électrique plus intelligent, plus fiable, efficient et durable.

En 2012, nous allons continuer à mobiliser les Ontariens à participer à la conservation grâce à des mesures de sensibilisation et de solutions novatrices. Nous allons offrir des programmes d'économies d'énergie qui atteignent ou dépassent les cibles fixées et nous allons élaborer une approche nouvelle en matière de conservation pour la prochaine génération de programmes qui seront mis en œuvre en 2014.

Parmi nos moyens de planification, mentionnons un plan global sur 20 ans qui permettra d'atteindre les buts du Plan pour le réseau d'électricité intégré et qui servira de base à la planification régionale et aux procédures réglementaires en cours.

L'un de nos nouveaux défis les plus pressants sera l'intégration de ressources renouvelables pendant les périodes de surplus éventuel d'énergie. Ceci nécessitera une planification continue afin d'assurer des solutions de rechange adéquates face à une production variable, de gérer les surplus et de fonctionner compte tenu de la disponibilité du service de transport d'électricité. Assurer un approvisionnement fiable signifie également que l'OPA doit disposer d'un plan souple permettant de remettre à neuf les centrales nucléaires sans interrompre la transmission de l'électricité.

La deuxième tâche d'envergure qui nous attend 2012 est la mise en œuvre des améliorations découlant de l'examen du Programme de TRG effectué tous les deux ans. Le premier programme s'appuyait sur les principes de pratiques optimales des programmes de tarifs de rachat garantis offerts ailleurs dans le monde. Le programme amélioré tiendra compte des circonstances actuelles, alors que nous nous efforçons d'offrir un programme durable équilibrant, d'une part, les intérêts des participants et, d'autre part, les besoins des contribuables.

L'OPA a fait, depuis 2005, des progrès considérables dans la restauration de la fiabilité de notre réseau d'électricité. Nous allons également continuer à trouver des façons novatrice et efficiente de produire, transporter et utiliser l'électricité. À long terme, nous devons nous pencher sur l'intégration de la production distribuée, en particulier dans le cadre de l'aménagement urbain, ainsi que sur l'élaboration d'approches globales sur la façon d'aligner, d'une part, la planification de nos besoins en infrastructures relativement à l'eau, à l'utilisation des terres, au logement et au transport et, d'autre part, la planification relative à l'électricité.

**Nous visons les objectifs suivants : rendre le secteur de l'électricité plus propre, plus vert et plus intelligent; planifier le réseau d'électricité à long terme au niveau provincial et régional; trouver des outils encourageant une consommation efficiente, par exemple, la conservation, les tarifs liés à l'heure d'utilisation et les compteurs intelligents.**

Dans tout ce que nous faisons, nous tenons compte des contraintes financières du gouvernement. Nous allons poursuivre nos efforts pour trouver d'autres façons de réduire les charges et les effets des coûts de nos activités sur les consommateurs, tout en remplissant un mandat de plus en plus vaste et complexe. En 2011, nous avons réduit de quatre pour cent nos coûts d'exploitation totaux comparativement à 2010.

L'OPA comptait 235 postes réguliers à temps plein en 2011 et son budget annuel d'exploitation de 62,2 millions de dollars provenait des contribuables de l'Ontario, au moyen d'un tarif de 0,551 ¢ par mégawatt-heure d'électricité consommée.

Les efforts de l'OPA visent à faire de l'Ontario un leader mondial en matière d'énergie propre capable de soutenir l'économie de demain. Les mesures que nous prenons feront en sorte que notre réseau d'électricité répondra aux besoins évolutifs des familles et des entreprises, tout en favorisant la prospérité de la province.

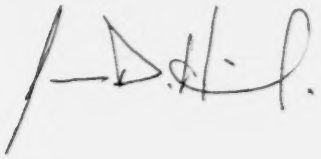

James D. Hinds,
président du conseil d'administration

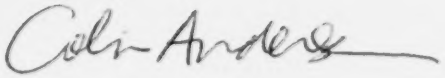

Colin Andersen,
président-directeur général

Nous visons les objectifs suivants : rendre le secteur de l'électricité plus propre, plus vert et plus intelligent; planifier le réseau d'électricité à long terme au niveau provincial et régional; trouver des outils encourageant une consommation efficiente, par exemple, la conservation, les tarifs liés à l'heure d'utilisation et les compteurs intelligents.

# CONSERVER

## Créer une culture de conservation

Grâce à la collaboration tout au long de l'exercice avec les sociétés locales de distribution et d'autres intervenants dans le secteur, nous aidons l'Ontario à maintenir le cap dans l'atteinte, et même le dépassement, de son objectif de réduction de la demande de pointe qui est de 4 550 MW et de son objectif d'économies de l'électricité qui est de 13 térawattheures (« TWh ») d'ici 2015.

**De nouveaux programmes pour aider tout le monde à conserver l'énergie**

La conservation demeurera toujours notre priorité, car il est moins coûteux de conserver que de construire de nouvelles installations de production; en outre, elle aide les consommateurs à mieux gérer leurs coûts d'électricité et elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous nous employons à aider l'Ontario à atteindre des cibles de conservation ambitieuses et la province dans la bonne voie. Les efforts investis à ce jour ont permis de réduire la demande de pointe de plus de 1 700 mégawatts depuis 2005 – ce qui équivaut à débrancher un demi-million de résidences du réseau électrique – et de réaliser des économies de plus de 3,8 milliards de dollars, à un coût de 1,7 milliard de dollars.

L'OPA gère plus de 400 contrats de conservation, avec des paiements et des mesures incitatives atteignant jusqu'à 500 000 000 de dollars par an pour les programmes en vigueur de 2011 à 2014, ce qui se traduit par des économies pour les contribuables de l'Ontario, soit plus de 1 milliard de dollars en coûts évités.

Nous avons lancé, en collaboration avec les sociétés locales de distribution d'électricité, le PACTE énergiconomies, une série de programmes de conservation et de gestion de la demande visant à aider les consommateurs, les entreprises, ainsi que les installations industrielles et institutionnelles de la province à réduire leur utilisation d'électricité et à devenir plus éconergétiques.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les communautés des Premières Nations et métisses afin de personnaliser nos programmes de conservation et de les adapter à leurs besoins uniques. Ces programmes seront lancés à l'ouverture de l'exercice 2012.

Nous avons également aidé les entreprises et les grands clients industriels de la province à conserver l'énergie grâce à nos mesures, comme le Programme d'accélération pour le secteur industriel et le Programme d'intervention en fonction de la demande. Lancé vers le milieu de l'exercice 2010, le Programme d'accélération pour le secteur industriel a aidé les grands utilisateurs industriels à devenir beaucoup plus éconergétiques et à réduire leurs coûts d'exploitation. Le premier projet à entrer en service en 2011 – à la fonderie de nickel Xstrata à Sudbury – permet de réaliser 3 900 mégawattheures d'économie par année, ainsi que des économies importantes dans les coûts d'exploitation annuels.

L'Ontario s'est fixé certaines des cibles de conservation les plus ambitieuses en Amérique du Nord. La cible à long terme est une réduction de 7 100 MW de la demande de pointe et des économies d'énergie de 28 TWh d'ici 2030 – soit l'équivalent de débrancher du réseau 2,4 millions de résidences.

L'on s'attend à ce que le secteur commercial contribue 50 pour cent de ces cibles, le secteur résidentiel, 30 pour cent et le secteur industriel, 20 pour cent.

**Soutenir la conservation par la formation, la technologie, le marketing et l'innovation**

Nous ne ménageons pas nos efforts pour renforcer la capacité de nos agents de prestation et des consommateurs de participer à nos programmes de conservation. Nous avons soutenu les sociétés locales de distribution et autres partenaires de prestation des programmes grâce à de nouveaux systèmes informatiques, et nous les avons aidés par l'entremise des volets formation, marketing et ingénierie, ainsi qu'avec l'évaluation, la mesure et la vérification des programmes.

Nous avons continué à renforcer les capacités dans l'industrie de la conservation et des services énergétiques efficaces et à soutenir l'innovation dans les technologies et programmes de conservation émergents au moyen de notre Fonds pour les économies d'énergie. À la clôture de 2011, l'on comptait 55 projets en cours de réalisation. Grâce à nos programmes industriels d'efficacité énergétique à l'intention des installations s'approvisionnant en électricité auprès des sociétés locales de distribution ou directement auprès des producteurs, nous avons également appuyé les activités de gestion de l'énergie, tels le recours à des gestionnaires de l'énergie et l'élaboration de plans de gestion de l'énergie.

**Le Fonds pour les économies d'énergie appuie les systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (« CVCA »)**

Avec l'aide du Fonds pour les économies d'énergie de l'OPA, l'université McMaster contribue à démontrer que les systèmes de contrôle du chauffage, de la ventilation et du conditionnement de l'air (« CVCA ») par zone permettent de réaliser des économies d'énergie et d'argent.

La technologie de contrôle par zone permet de régler la température de chaque pièce à l'aide d'un thermostat distinct. Le fait de mieux contrôler la température dans les pièces non occupées d'une résidence permet de conserver l'énergie et de réduire les frais.

L'équipe de recherche de McMaster a examiné l'impact découlant d'une réduction de la charge de climatisation pendant les périodes de pointe, en juillet et août. Certaines résidences sont équipées de systèmes de contrôle par zone, alors que d'autres possèdent des systèmes de chauffage et de climatisation conventionnels (sans contrôle par zone). Dans les résidences équipées de systèmes de contrôle par zone, l'on note une réduction moyenne de la demande de pointe de 15 pour cent supérieure aux résidences non dotées d'un système de contrôle par zone.

Nous avons fait preuve de leadership en matière de marketing, d'éducation et de sensibilisation à la conservation par la diversité de nos mesures, notamment notre fructueuse campagne du PACTE énergiconomies qui a incité près de 110 000 Ontariens à s'engager à conserver l'énergie. Les participants pouvaient donner des points de récompense AIR MILES® à des organismes caritatifs, par exemple, World Wildlife Fund-Canada, Jeunesse j'écoute et les olympiques spéciaux. Nous avons également mis sur pied une banque de données de consommateurs comptant environ 118 000 Ontariens auxquels nous transmettons maintenant régulièrement des nouvelles relatives à la conservation.

**De 2006 à 2011 :**

Plus de 336 000 appareils énergivores, comme les vieux frigos et congélateurs, ont été ramassés.

Près de 264 000 Ontariens ont signé le PACTE énergiconomies.

Plus de 190 000 participants se sont inscrits au programme *peaksaver®* visant à réduire la demande imposée au réseau pendant les chaudes journées d'été.

Près de 170 000 petites entreprises ont profité du projet *Direct Install Lighting*.

**Créer une culture de la conservation pour l'avenir**

Nous avons également continué à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la conservation grâce à des activités axées sur l'avenir dans les domaines de l'innovation, des codes et des normes et des systèmes d'énergie intégrés. Au cours de l'exercice à l'étude, nous avons entrepris un certain nombre d'activités visant à soutenir l'avancement des codes et des normes relatifs à l'efficacité énergétique, ainsi que d'autres politiques.

En novembre, nous avons reçu le prix *Energy Efficiency Program of the Year – Energy Supplier* remis à New York par Platts Global Energy Awards pour l'exercice 2011. Le jury a fait l'éloge de notre projet d'éducation publique, PACTE énergiconomies, pour la création d'une culture de la conservation dans la province la plus peuplée du Canada.

Nous avons collaboré avec les gouvernements municipaux et autres intervenants afin de promouvoir des politiques locales axées sur la conservation et des solutions énergétiques intégrées pour les collectivités favorisant les synergies entre l'approvisionnement et la demande en énergie au niveau local. Nous avons travaillé avec les municipalités et les services de gaz et d'eau afin de cerner des approches harmonisées en matière de conservation et, ainsi, de faciliter la participation des consommateurs aux programmes de conservation.

# PLANIFIER

## Planifier en vue d'un avenir durable

Dans le but d'attendre les buts du Plan énergétique à long terme du gouvernement, nous avons élaboré des plans énergétiques pour l'Ontario.

**Planifier l'avenir de l'Ontario**

La planification énergétique englobe les politiques et lignes directrices du gouvernement, ainsi que les conditions en évolution du secteur et la contribution des parties prenantes. Les plans à jour servent de point de départ pour les conseils et les discussions sur l'élaboration des politiques relatives à l'électricité et les investissements dans les infrastructures, y compris les décisions réglementaires. Nous procédons également à l'évaluation des propositions portant sur les projets de nouvelles installations de production, de transport et d'entreposage et nous contribuons à ces propositions.

En 2011, nous avons en grande partie terminé une mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré. Le plan n'a pas encore été déposé auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour examen réglementaire.

> La planification est essentielle pour trouver des solutions aux enjeux régionaux et pour veiller à ce que toutes les options soient envisagées pour le maintien d'un système fiable, rentable et durable.

**Soutenir une vaste gamme de projets dans le secteur énergétique**

Nous avons évalué les options et les besoins en matière d'approvisionnement, ainsi que les priorités en matière de transport, à mesure que les données sont mises à jour et que les nouvelles données deviennent disponibles. Ces évaluations fournissent aux décideurs du secteur des renseignements sur l'impact qu'auront les options en matière d'approvisionnement sur le coût, la fiabilité du réseau, les besoins liés au transport, les émissions, les exigences relatives à la localisation et autres considérations importantes.

Nous avons appuyé le Programme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie renouvelable en réalisant des tests permettant de déterminer la disponibilité en termes de transport et de distribution, la faisabilité économique du branchement au réseau et l'évaluation du caractère opérationnel.

Nous avons collaboré avec l'Ontario Power Generation, Bruce Power et le ministère de l'Énergie dans le cadre du comité de travail sur la coordination de la remise à neuf des installations nucléaires, afin de dresser un horaire des travaux. Ce processus facilite l'élaboration et la réalisation des plans, le suivi et le rajustement nécessaire pour tenir compte des conditions en évolution et optimiser les ressources pour les Ontariens.

Parmi les autres mesures, mentionnons la collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité afin de mettre au point des outils de planification et de gestion du système, en temps réel et à long terme, à mesure que changent certaines conditions, telles les sources d'approvisionnement, et nous avons travaillé avec l'Ontario Power Generation afin d'optimiser le fonctionnement futur de la centrale nucléaire Pickering. Nous avons également soutenu les sociétés locales de distribution et d'autres organismes du secteur dans leurs soumissions réglementaires.

**Faire progresser les projets de transport afin de soutenir la fiabilité et d'atteindre les cibles en matière d'énergie renouvelable**

L'OPA a collaboré avec les partenaires de l'industrie, par exemple, la Commission de l'énergie de l'Ontario et Hydro One, afin d'améliorer la fiabilité et d'ajouter davantage de connexions d'énergie renouvelable au réseau du Nord, de la région du grand Toronto et de l'ouest de London. Nous avons travaillé afin de tirer la meilleure valeur possible du réseau de transport existant en incorporant au système environ 5 000 MW d'électricité de source renouvelable sans investissement supplémentaire important.

D'importantes mesures sont en cours dans tous les domaines du secteur de l'électricité – des cibles de conservation ambitieuses, des efforts pour obtenir une production plus propre, des investissements importants dans le transport et une planification à long terme.

Nous visons les objectifs suivants : rendre le secteur de l'électricité plus propre, plus vert et plus intelligent; planifier le réseau d'électricité à long terme au niveau provincial et régional; trouver des outils encourageant une consommation efficiente, par exemple, la conservation, les tarifs liés à l'heure d'utilisation et les compteurs intelligents.

**À la recherche de solutions pour les régions de l'Ontario aux prises avec des contraintes d'approvisionnement**

Nous avons dirigé et soutenu des réunions avec les intervenants et réalisé des études afin de trouver des solutions pour les régions de l'Ontario susceptibles d'éprouver des contraintes en matière d'approvisionnement. Nous avons collaboré avec les sociétés locales de distribution, les transporteurs et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité afin d'élaborer des plans régionaux pour assurer un approvisionnement en électricité adéquat et fiable à court, à moyen et à long terme. Ce processus s'est poursuivi en 2011 pour le centre-ville de Toronto, la région de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph, Windsor-Essex, Ottawa et la région de York.

## Élaborer un plan d'approvisionnement pour le Nord

Nous collaborons avec les collectivités des Premières nations, les clients industriels, les sociétés locales de distribution, Hydro One Remote Communities Inc., la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et les transporteurs dans le nord-ouest de l'Ontario afin de mettre au point un plan d'approvisionnement pour la région située au nord de Dryden.

Non seulement ce plan apportera-t-il des solutions à la croissance future dans le Nord, mais il portera également sur la connexion future, au réseau de transport de l'Ontario, de 20 collectivités des Premières nations éloignées situées au nord de Pickle Lake et de Red Lake, afin d'éliminer l'utilisation du diesel servant actuellement à la production d'électricité dans ces collectivités.

Outre le plan de branchement pour ces 20 collectivités, l'OPA travaille également avec cinq autres collectivités des Premières nations éloignées dont la connexion ne peut se faire de façon économique pour l'instant. Nous allons les aider à planifier une réduction de leur consommation de diesel, tout en répondant à leur demande croissante grâce à une utilisation efficace de la conservation, de l'énergie renouvelable et de la technologie des réseaux intelligents.

Dans le cadre de l'évaluation des options de connexion des collectivités éloignées, les Premières nations ont partagé leur savoir local relativement à leur réseau d'alimentation, à leurs terres traditionnelles et aux intérêts de la collectivité, afin d'aider l'OPA à évaluer leurs systèmes de production d'électricité fonctionnant au diesel.

# Transformer en un réseau plus propre et plus fiable

Notre portefeuille de contrats d'électricité représente plus de 35 milliards de dollars en investissement nouveau dans le secteur de l'électricité de l'Ontario depuis 2005.

## Gestion de contrats d'approvisionnement représentant un investissement de milliards de dollars

À la clôture de l'exercice, nous gérions un approvisionnement en électricité de plus de 21 000 MW, dont 10 300 MW d'énergie renouvelable et près de 7 700 MW d'énergie propre. Ceci représente presque les deux tiers de notre réseau d'électricité.

**Tableau 1a : Approvisionnement en électricité sous contrat de 2005 à décembre 2011**

| Capacité en service (« MW »)* | Capacité en construction (« MW ») | Capacité planifiée et éventuelle (« MW ») | Capacité totale sous contrat (« MW ») |
|---|---|---|---|
| 12 886 | 2 786 | 5 367 | 21 039 |

**MW = mégawatts*

**Tableau 1b : Contrats d'approvisionnement en électricité, capacité et état : détails**

| Type de technologie ou de contrat | Nombre de contrats | Capacité totale sous contrat (« MW ») | Capacité totale en service (« MW ») |
|---|---|---|---|
| Énergie renouvelable – hydroélectrique | 116 | 2 349,1 | 1 688,1 |
| Énergie renouvelable – éolienne, solaire, bioénergie | 11 960 | 8 030,4 | 2 437,1 |
| Gaz naturel : cycle simple/combiné | 13 | 7 239,3 | 6 846,3 |
| Gaz naturel : combiné chaleur et électricité | 9 | 419,9 | 414,0 |
| Nucléaire | 1 | 3 000,0 | 1 500 |
| **Total** | **12 099** | **21 039** | **12 886** |

**MW = mégawatts*

## Gestion et règlement des contrats

En 2011, nous avons géré un nombre croissant de contrats découlant de la passation de marchés d'approvisionnement en électricité, y compris le règlement financier de ces contrats de façon opportune et exacte. Cet accomplissement a été réalisé grâce à un processus de gestion de contrat normalisé et amélioré.

Au 31 décembre 2011, l'OPA gérait près de 2 000 contrats de TRG représentant environ 4 620 MW, presque 9 900 contrats de TRG pour les micro-projets représentant près de 86 MW et plus de 230 autres contrats non liés au TRG représentant environ 16 333 MW.

En octobre 2010, le gouvernement annonçait que le projet de centrale au gaz d'Oakville ne serait pas réalisé. Nous avons continué à négocier la fin de ce contrat avec la contrepartie au contrat.
À l'automne 2011, le gouvernement s'est engagé à trouver un nouveau site pour la centrale au gaz en construction dans le sud de Mississauga. Les travaux en cours dans Mississauga ont été stoppés et nous avons procédé à l'évaluation de sites alternatifs pour ces installations.

**Fournir à la province un approvisionnement en électricité renouvelable et propre**

Nous avons continué à obtenir un approvisionnement en électricité de sources renouvelables et propres en réponse aux directives émises par le ministre de l'Énergie. Nos activités d'approvisionnement incluent un mélange de contrats d'offre standard, de demandes pour des propositions concurrentielles et de négociations bilatérales.

Le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les micro-projets continuent de faire fureur. Dans le cadre du Programme de TRG, des projets de taille moyenne et importante représentant environ 2 000 MW ont été annoncés en 2011. Ceci représente suffisamment d'électricité pour alimenter chaque année plus de 1,1 million de résidences. Et plus de 7 400 micro-projets (de 10 kV ou moins), la plupart étant des projets photovoltaïques solaires montés sur le toit, ont été reliés au réseau ou sont prêts à l'être.

**Tableau 2 : Activité du programme de TRG et du programme de TRG pour les micro-projets en 2011**

| TRG | | micro-projets | |
|---|---|---|---|
| **Demandes** | **MW** | **Demandes** | **MW** |
| 6 051 | 4 921,8 | 23 522 | 219,2 |
| **Contrats** | **MW** | **Contrats** | **MW** |
| 767 | 2 066,8 | 7 447 | 66,8 |

**L'énergie verte vient en aide aux collectivités en Ontario**

Le nouveau centre d'opérations de la ville d'Ajax accueillera un grand nombre de services essentiels de la ville, dont l'enlèvement de la neige, l'entretien des parcs et l'entretien des installations et des véhicules. Ouvert officiellement en décembre 2011, ce bâtiment certifié LEED est doté de caractéristiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de conserver l'eau, ainsi que d'autres caractéristiques écologiques. Les presque 500 panneaux solaires auront une capacité totale de 100 kW, produisant suffisamment d'électricité pour alimenter 10 résidences par année. Outre les panneaux traditionnels installés sur le toit, le centre se démarque par une caractéristique architecturale importante, soit une voile faite de panneaux solaires installée à l'avant du bâtiment.

L'école secondaire Fort Frances, dans le district de Rainy River, dans le nord-ouest de l'Ontario, a installé un système composé de plus de 500 panneaux solaires montés sur le toit d'une capacité de 100 kW. Ce système s'avérera un outil important pour l'enseignement et contribuera au bien-être environnemental futur de la collectivité en réduisant de 118 tonnes métriques par année les émissions de dioxyde de carbone.

En collaboration avec le ministère de l'Énergie, nous avons réalisé des consultations et effectué un examen du Programme de TRG et du Programme de TRG pour les micro-projets. L'examen s'appuie sur le succès remporté par ces programmes pour assurer sa durabilité avec les nouvelles règles et les nouveaux tarifs qui seront annoncés en 2012 et qui visent un équilibre entre, d'une part, les intérêts des contribuables et, d'autre part, la nécessité de continuer à investir dans l'économie de l'Ontario axée sur l'énergie propre.

En 2011, l'OPA a commencé à négocier une série d'ententes d'achat d'électricité avec le consortium coréen afin de réaliser en Ontario des projets solaires et éoliens de 2 500 MW. Des contrats ont été exécutés pour environ 870 MW d'énergie éolienne et 200 MW d'énergie solaire. L'exploitation commerciale de ces projets devrait se faire graduellement entre 2014 et 2016.

Nous continuons à conclure de nouveaux contrats avec les installations hydroélectriques existantes dans le cadre du programme de négociation de contrats de production d'énergie hydroélectrique. Depuis novembre 2009, nous avons conclu avec 66 installations des contrats pour plus de 1 000 MW de puissance. En 2011, nous avons ajouté à cela 20 MW de plus.

Nous avons conçu et mis en œuvre un processus d'approvisionnement pour d'autres projets d'énergie propre, telle la production à partir du gaz naturel, incluant les cycles simple et combiné et la production combinée chaleur-électricité. Nous avons également acheté de l'électricité à partir d'autres sources, par exemple, les projets de récupération d'énergie, les projets de production d'énergie à partir de déchets et des installations dont l'alimentation est passée du charbon au gaz naturel ou à la biomasse.

En outre, l'OPA a entamé en 2011 des négociations avec six producteurs privés non hydroélectriques. Il a fallu préparer un document de principe, engager un dialogue avec les parties prenantes et construire des modèles afin de déterminer la valeur de la production privée pour le réseau électrique de la province. L'on compte en Ontario 31 installations de ce type produisant environ 1 400 MW d'électricité à partir du gaz naturel, de la biomasse et de l'énergie provenant des installations de traitement des déchets, et l'on anticipe l'expiration de contrats pour la production de 600 MW d'ici 2015.

Nous poursuivons les négociations avec l'Ontario Power Generation relativement à un certain nombre de ressources qui contribuent à la fiabilité, au caractère adéquat et au fonctionnement du réseau électrique de l'Ontario, notamment dans des régions particulières, tel le nord-ouest de l'Ontario. Nous poursuivons également les pourparlers avec l'Ontario Power Generation afin d'employer à bon escient l'argent des contribuables relativement à centrale de Lennox.

**Aider les collectivités de l'Ontario à mettre sur pied des projets d'énergie renouvelable**

Nous nous efforçons d'améliorer la prestation et la gestion des programmes de financement des projets d'énergie renouvelable, dont le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones et le Programme de partenariats énergétiques communautaires.

**Le Programme de partenariats énergétiques communautaires de l'OPA vient en aide au Boys and Girls Club de London**

Le Boys and Girls Club de London, un centre communautaire familial qui gère des programmes éducatifs, récréatifs et sociaux pour plus de 15 000 membres, reçoit le soutien financier de l'OPA grâce à son Programme de partenariats énergétiques communautaires.

Le club a maintenant installé plus de 500 panneaux solaires sur son toit, ce qui représente une production d'électricité de 120 kW. Ce projet générera des produits tout en procurant toute l'année de l'électricité propre. Il constitue également un exemple de leadership et procure des occasions de s'instruire aux quelque 8 000 enfants qui visitent le club chaque année.

**Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones (depuis avril 2010)**

| Subventions | Financement |
|---|---|
| 51 | 5,5 millions de dollars |

**Programme de partenariats énergétiques communautaires (depuis mai 2010)**

| Subventions | Financement |
|---|---|
| 179 | 8,1 millions de dollars |

En novembre 2010, l'on nous a demandé d'allouer jusqu'à 500 000 $ par année du budget du Programme de partenariats énergétiques communautaires aux programmes d'éducation et de sensibilisation. À la suite d'un appel de demandes de financement effectué en 2011, 483 004 $ ont été alloués à six demandeurs représentant 14 organisations partenaires.

# COLLABORER

## Travailler ensemble pour un avenir durable

Tout au long de 2011, nous avons mobilisé les intervenants, les collectivités autochtones, les contribuables, le gouvernement et les partenaires d'affaires afin de réaliser et appuyer les activités qui nous aident à remplir notre mandat.

**Soutenir la participation des Autochtones au sein du réseau d'électricité de l'Ontario**

Nous avons continué à soutenir la participation des collectivités autochtones aux programmes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique en 2011 grâce au renforcement des relations et de certaines mesures ciblées, par exemple, le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones qui fournit des fonds directement aux collectivités des Premières nations et métisses pour la réalisation de projets d'énergie renouvelable et l'élaboration de plans énergétiques communautaires. Nous avons également consulté plus de 90 collectivités des Premières nations et métisses dans la province relativement à l'élaboration du deuxième Plan pour le réseau d'électricité intégré lors de réunions régionales et communautaires.

Nous avons en grande partie terminé un rapport qui sera transmis aux collectivités autochtones ayant participé au processus de consultation et nous collaborons avec le ministère de l'Énergie afin de le parachever.

Nous avons également effectué une analyse de rentabilisation avec le comité de planification du transport de l'électricité des Premières nations du nord-ouest de l'Ontario, afin de déterminer la faisabilité concernant la connexion au réseau des collectivités éloignées au nord de Pickle Lake et Red Lade, dans le nord-ouest de l'Ontario. Le comité comprend des membres représentant les collectivités éloignées. Ce travail a permis d'identifier 20 collectivités éloignées des Premières nations où il est réaliste, d'un point de vue économique, d'établir la connexion et nous travaillons actuellement avec le comité afin de mettre au point diverses options à cette fin.

**Projet Gitchi dans le Nord de l'Ontario**

La Première nation Pic Mobert élabore actuellement le projet hydroélectrique Gitchi sur la rivière White, dans le Nord de l'Ontario. Gitchi Animki, qui signifie « grand tonnerre », comporte deux installations : Gitchi Animki Bezhig (« grand tonnerre 1 ») est d'une puissance de 8,9 MW et Gitchi Animki Niizh (« grand tonnerre 2 ») est d'une puissance de 10 MW. La collectivité a reçu 500 000 $ pour chacun des projets dans le cadre du Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones de l'OPA. Outre la production d'énergie propre et renouvelable, le site de Gitchi Animki Bezhig remplacera un barrage existant du ministère des Richesses naturelles qui sert à réguler le niveau des eaux du lac White, où se trouvent la Première nation Pic Mobert, le parc provincial du lac White, ainsi que de nombreux chalets.

Chaque installation dispose d'un pouvoir d'achat distinct grâce au Programme de TRG de l'OPA. Ces contrats, d'une durée de 40 ans, seront une source de produits pour la Première nation Pic Mobert une fois les projets construits et reliés au réseau.

« La réalisation et la mise en œuvre de ce projet apportent un espoir et un optimisme nouveaux à notre peuple », a déclaré la chef, Johanna Desmoulin. « Nous avons pu nous rendre aussi loin grâce à la vision et au soutien de nombreux chefs et conseils successifs et grâce au soutien financier de l'Ontario et du Canada. »

Nous faisons participer les intéressés à tous nos grands projets, notamment la planification de l'approvisionnement en énergie renouvelable et propre, les examens du Programme de TRG; les mesures d'efficacité énergétique et le Plan pour le réseau d'électricité intégré. Nous avons organisé en 2011 un total de 80 événements auxquels 8 366 personnes ont participé.

**Consultation auprès des parties intéressées**

Nous avons continué à porter une attention particulière au renforcement des liens avec la collectivité et les parties intéressées en 2011 en organisation à leur intention, de façon régulière et dynamique, des activités de mobilisation et de sensibilisation de grande qualité. Nous favorisons la communication bilatérale avec les intéressés au moyen d'améliorations apportées à notre site Web et nous avons ajouté un conseil consultatif sur l'efficacité énergétique qui viendra compléter nos efforts auprès des intéressés.

En 2011, l'OPA a été choisi parmi les employeurs les plus écologiques du Canada; l'OPA a été nommé employeur de l'année par Smart Commute Toronto-Central et, pour la deuxième année de suite, nous avons été sélectionnés parmi les 90 meilleurs employeurs du grand Toronto.

**Responsabilité sociale et environnementale**

Grâce aux efforts de notre personnel, nous avons continué à améliorer notre performance environnementale interne dans les domaines suivants : utilisation de l'énergie, recyclage et élimination des déchets, approvisionnement en ressources, transport et engagement du personnel – nous avons reçu une reconnaissance locale et nationale pour nos efforts. Nous avons poursuivi notre participation au programme Living Planet@Work de World Wildlife Fund of Canada.

Toujours avec le soutien et la participation de notre personnel, nous continuons à soutenir diverses organisations caritatives, dont Habitat pour l'humanité, Centraide et Daily Bread Food Bank.

**Habitat pour l'humanité – construire des résidences éconergétiques**

L'OPA soutient Habitat pour l'humanité depuis 2007, par une aide tant économique que matérielle, dans la construction de résidences abordables et éconergétiques. Depuis le début, nous avons aidé l'affilié torontois d'Habitat à construire la première tour d'habitation officiellement homologuée ENERGY STAR® et nous avons soutenu les premières résidences homologuées Green House® par Habitat, au 1500, chemin Weston, avec panneaux solaires sur le toit.

En 2011, 46 bénévoles de l'OPA ont participé aux constructions d'Habitat pour l'humanité, dont le Toronto Women Build tenu au printemps, qui a également apporté une contribution importante à l'objectif de financement de 200 000 $.

Les dons de l'OPA ont servi à acheter des produits et des électroménagers éconergétiques capables de rendre une maison de 20 à 30 pour cent plus efficace, d'un point de vue énergétique, qu'une maison régulière.

## Faits saillants financiers en 2011 :

- En 2011, l'OPA a réduit de quatre pour cent ses coûts d'exploitation totaux comparativement à 2010.
- Nous nous sommes efforcés de poursuivre les mesures de contrôle des coûts, tout en gérant une augmentation importante des activités dans les domaines des économies d'énergie et des programmes de production.
- L'augmentation de l'électricité produite dans le cadre des contrats de l'OPA a mené à une hausse des frais de production d'un exercice à l'autre.
- De nouveaux programmes provinciaux d'économies d'énergie ont été mis en œuvre pour nous aider à atteindre les objectifs de conservation de la province.
- L'OPA a travaillé avec diligence et efficacité pour mettre en œuvre rapidement les programmes prescrits par la loi. Conformément aux conclusions de la vérification interne de l'OPA, le vérificateur général n'a détecté aucun problème important relativement à l'administration du Programme de TRG.
- L'OPA s'est fixé l'objectif suivant : réduire le nombre de postes équivalents temps plein de cinq pour cent d'ici 2013.

# RAPPORT DE GESTION

Voici le rapport de gestion portant sur les résultats d'exploitation de l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Pour un complément d'information, consulter les états financiers et les notes y afférentes.

- La réalisation du mandat de l'OPA entraîne des charges. Parmi ces charges, mentionnons les salaires, les honoraires, les contrats de location et autres charges d'exploitation générales qu'entraînent la gestion et le soutien de la planification à long terme du réseau, la production d'électricité et les programmes provinciaux d'efficacité énergétique.

- L'OPA encourt des charges liées aux programmes d'efficacité énergétique destinés à permettre à l'Ontario d'atteindre ses objectifs de conservation de l'énergie, ainsi que des charges liées aux contrats de production nécessaires pour fournir à la province un approvisionnement en électricité adéquat, fiable et durable. Ces charges sont comptabilisées dans le mécanisme d'ajustement global (le « MAG ») et sont abordées plus loin dans le présent rapport.

## Performance financière

### Produits

Des produits réduits correspondant à des charges d'exploitation moins élevées.

L'OPA dispose de trois sources de produits à partir desquelles il finance ses charges :

a) *Droits :* tarif à la consommation autorisé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et facturé aux consommateurs d'électricité de l'Ontario. Les produits provenant de ces droits sont conçus pour permettre à l'OPA de récupérer son budget d'exploitation. Ces droits et ses composantes sont examinés et autorisés par la CEO au moyen d'une démarche réglementaire. Le produit total a légèrement diminué, passant de 76,8 millions de dollars en 2010 à 76,3 millions de dollars en 2011.

b) *Droits d'enregistrement :* frais administratifs facturés sur l'approvisionnement effectué par l'OPA. Les droits d'enregistrement

de 2011 sont inférieurs de 2,9 millions de dollars comparativement à ceux de 2010.

c) *Autres produits :* intérêts et produits divers.

| Produits de l'OPA (en millions) | 2011 | 2010 | Variation |
|---|---|---|---|
| Produits tirés des redevances | 62,1 $ | 62,4 $ | -0,3 $ |
| Recouvrement d'autres comptes financiers | 14,2 $ | 14,4 $ | -0,2 $ |
| Droits d'enregistrement | 0,3 $ | 3,2 $ | -2,9 $ |
| Autres produits | 1,7 $ | 0,5 $ | 1,2 $ |
| **Total** | **78,3 $** | **80,5 $** | **-2,2 $** |

**Coûts d'exploitation**

Continuer à réduire les frais grâce à la flexibilité en matière de dotation en personnel, à une dépendance moindre envers les services externes et à des économies continues.

Les charges sont réparties en catégories comme suit : rémunérations et avantages, honoraires, coûts d'exploitation généraux et autres coûts. Parmi les autres charges importantes, mentionnons les déboursés des fonds pour les économies d'énergie et pour le développement de la technologie, ainsi que l'amortissement des immobilisations. En 2011, les charges d'exploitation totales de 76,4 millions de dollars (dont 14,2 millions de dollars en amortissement d'autres comptes réglementés) ont diminué de quatre pour cent comparativement à 2010. Cette diminution est imputable à une réduction des honoraires et des coûts liés au Fonds de développement des technologies. En 2011, l'OPA s'est conformé aux directives émises par le gouvernement provincial relativement aux charges liées à l'approvisionnement, aux déplacements, aux repas et à l'hébergement dans le cadre de la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*, et autres politiques du gouvernement.

- *Rémunération et avantages sociaux :* les charges totales de 31,6 millions de dollars ont augmenté de 1,4 million de dollars comparativement à 2010. Ces charges plus élevées reflètent une augmentation du personnel embauché temporairement en 2011 pour gérer la demande inattendue liée aux programmes de TRG et autre travail à court terme.

- *Honoraires :* les charges totalisant 14,9 millions de dollars en 2011 ont diminué de 4,1 millions de dollars, ou 21,6 pour cent, comparativement à 2010. Cette diminution reflète un recours accru aux ressources humaines internes en 2011.

- *Coûts d'exploitation généraux :* les charges totales de 10,6 millions de dollars sont plus élevées que celles de 2010 par 0,4 million de dollars. Ceci est principalement attribuable aux charges additionnelles encourues pour soutenir le système de gestion du programme d'efficacité

énergétique de l'OPA. Ces charges plus élevées ont été partiellement compensées par une réduction des charges liées aux déplacements et au marketing.

- *Autres coûts :* les autres coûts totalisent 5,1 millions de dollars, soit 0,7 million de dollars de moins qu'en 2010. Des charges d'amortissement plus élevées ont été compensées par des charges moins élevées liées au Fonds pour les économies d'énergie. Les décaissements du fonds étaient moindres au cours de l'exercice en cours parce que l'on a consacré davantage de temps à réaligner les priorités du fonds en matière d'investissement et les plans à long terme pour l'économie d'énergie. En 2011, le Fonds de développement des technologies a été fusionné avec le Fonds pour les économies d'énergie. Les charges encourues liées au nouveau Fonds pour les économies d'énergie combiné ont été traitées comme des charges pour les projets approuvés en 2011, ce qui s'est traduit par une diminution des charges du fonds, comparativement à 2010.

En février 2011, le ministre a diffusé une nouvelle directive sur l'approvisionnement diversifié qui relevait l'objectif en matière d'énergie renouvelable à 19 700 MW, mais stipulait qu'il serait atteint sept ans avant la date indiquée dans la directive de 2006. Pour atteindre les nouveaux objectifs ambitieux, le ministère et l'OPA se sont empressés à prendre les mesures demandées par le ministre dans ses directives. (Rapport du vérificateur général, décembre 2011, p. 107)

| **Coûts d'exploitation de l'OPA** (en millions) | **2011** | **% du total** | **2010** | **% du total** | **Variation** |
|---|---|---|---|---|---|
| Rémunération et avantages sociaux | 31,6 $ | 51 % | 30,2 $ | 46 % | 1,4 $ |
| Honoraires | 14,9 | 24 % | 19,0 | 29 % | -4,1 |
| Fonds pour la technologie et les économies d'énergie | 1,9 | 3 % | 3,6 | 6 % | -1,7 |
| Coûts d'exploitation généraux | 10,5 | 17 % | 10,2 | 16 % | 0,3 |
| Amortissement des immobilisations | 3,3 | 5 % | 2,2 | 3 % | 1,1 |
| **Total partiel chargesd'exploitation** | **62,2 $** | **100 %** | **65,2 $** | **100 %** | **-3,0 $** |
| Amortissement d'autres comptes réglementés | 14,3 | | 14,4 | | -0,1 |
| **Total coûts d'exploitation** | **76,5 $** | | **79,6 $** | | **-3,1 $** |

**Figure 1 : Charges d'exploitation par catégorie de charges pour 2011 et 2010**

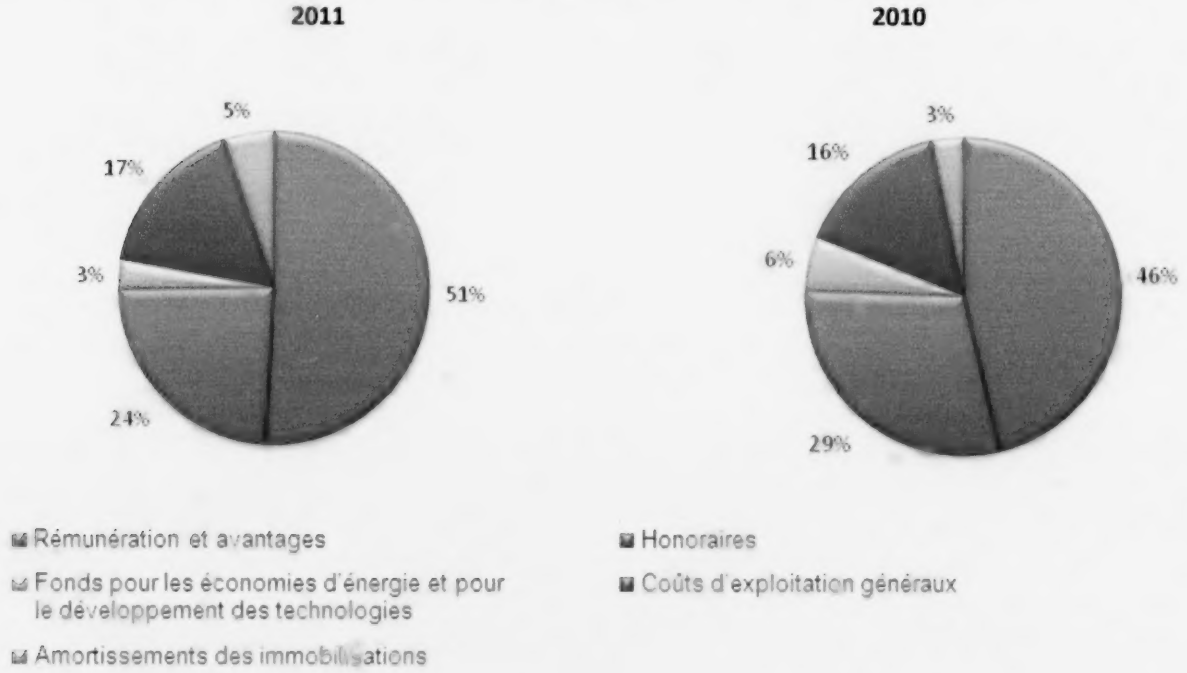


## Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes, également appelées « charges », sont les paiements versés aux fournisseurs et aux participants des mesures d'économies d'énergie et de production et sont reflétées dans le MAG.

Face à une augmentation importante des activités des programmes et des dépenses connexes, l'OPA a pu réduire ses coûts d'exploitation pour l'exercice. Les charges du programme de production d'électricité sont plus élevées pour deux raisons : une augmentation du nombre de contrats à atteindre le stade d'exploitation commerciale et une augmentation des compléments de paiements liée à une diminution de la valeur du tarif horaire de l'énergie en Ontario (l'« HEOP »), comme cela fut le cas en 2011. Les charges liées aux programmes d'économies d'énergie ont aidé à atteindre, voire dépasser, les cibles de conservation de la province.

**Charges d'exploitation et coûts des programmes pour 2010 et 2011**

| Charges de l'OPA et coûts des programmes (en millions) | 2011 | 2010 | Variation |
|---|---|---|---|
| Charges d'exploitation | 62,2 $ | 65,2 $ | -3,0 $ |
| Programmes d'économies d'énergie | 317,8 | 321,6 | -3,8 |
| Programme de production d'électricité | 2 561,2 | 1 678,4 | 882,8 |

**Figure 2 :**

**Charges d'exploitation, coûts des programmes et frais d'électricité (en millions) pour 2010 et 2011**

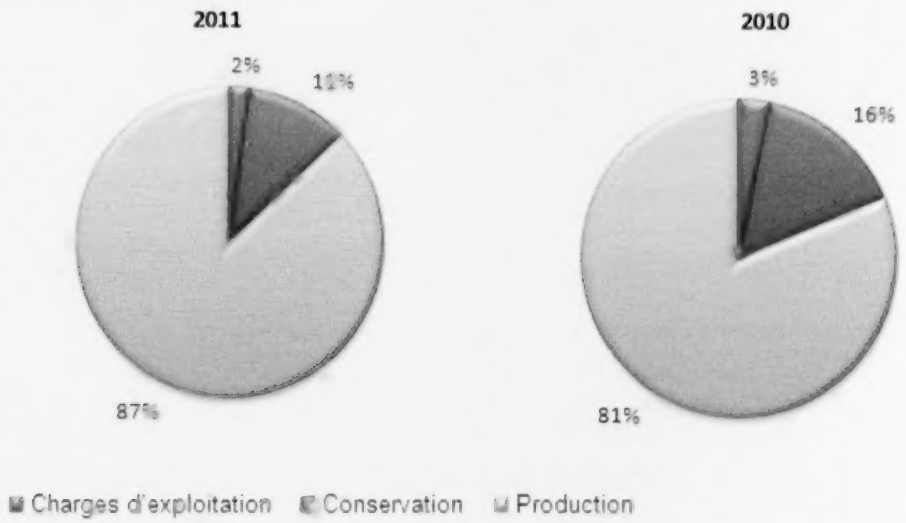

Les contrats de fourniture d'électricité comprennent les installations nucléaires ainsi que la production propre et renouvelable. Les frais de production reflètent l'entrée en exploitation de nouvelles ressources et la différence entre l'HOEP et les tarifs versés aux producteurs fournissant de l'électricité en Ontario dans le cadre d'un contrat. En 2011, les frais de production d'électricité totaux ont augmenté de 53 pour cent comparativement à 2010 (Figure 2). L'HOEP moins élevé est responsable de la plus grande partie de l'augmentation des frais de production; il est en effet passé de 37,49 $ à 30,89 $ en 2011.

La légère diminution des charges liées aux programmes d'économies d'énergie reflète la transition des programmes d'économies d'énergie d'avant 2011 à la nouvelle série de programmes d'économies d'énergie pour la période de 2011 à 2014. L'OPA continuera à développer, mettre en œuvre et gérer un solide portefeuille de programmes d'économies d'énergie, tout en intégrant son système d'évaluation, de mesure et de vérification, afin de suivre les progrès accomplis relativement aux cibles d'économies d'énergie fixés par l'Ontario.

### Mécanisme d'ajustement global

Le mécanisme d'ajustement global (le « MAG ») tient compte de la différence entre l'HOEP et les tarifs versés aux producteurs d'électricité réglementés ou liés par contrat en Ontario. Il inclut également les montants versés pour les programmes d'économies d'énergie et de gestion de la demande, ainsi que les projets axés sur les énergies vertes. Il s'ensuit que des éléments du MAG peuvent être positifs ou négatifs, selon la fluctuation des prix sur le marché de gros de l'électricité. Le MAG s'applique aux entreprises qui paient le prix du marché comptant et aux clients qui ont signé un contrat avec un détaillant d'électricité autorisé. Dans le cas des clients qui sont inscrits à la Grille tarifaire réglementée (le « GTR »), le MAG est intégré au tarif établi par la CEO.

L'ajustement global reflète la différence entre la valeur marchande et :

- les tarifs réglementés versés aux centrales nucléaires et hydroélectriques de l'Ontario Power Generation (l'« OPG ») produisant l'électricité de base;
- les paiements versés aux fournisseurs ayant signé un contrat avec l'OPA, par exemple, les installations alimentées au gaz, les installations axées sur l'énergie renouvelable (p. ex., les projets de TRG et les micro-projets de TRG) et les programmes de réponse à la demande;
- les tarifs contractuels administrés par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »).

### Comptabilisation du mécanisme d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'enregistrer les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Pour satisfaire cette opération, l'OPA enregistre les flux liés aux contrats d'approvisionnement détenus, gérés ou placés sous sa responsabilité. Ce compte est réglé mensuellement; cependant, le processus de règlement des contrats de l'OPA exige une estimation du solde impayé à la fin de chaque mois. Cette estimation est déposée auprès de la SIERE à la fin de chaque mois et reçue par l'OPA le mois suivant afin de régler les paiements d'électricité aux titulaires de contrats. La différence entre l'estimation et le solde réel est ajustée dans le règlement du mois suivant. Au 31 décembre 2011, une somme de 326 millions de dollars était à recevoir de la SIERE pour les paiements d'électricité.

Le graphique 3 représente les flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global pour la période de douze mois close le 31 décembre 2011. La ligne tracée sur douze mois reflète l'ajustement global mensuel moyen des flux de trésorerie pour la période de douze mois précédente. Ceci est comparé à l'ajustement global des flux de trésorerie pour chaque mois. L'ajustement global augmente et diminue selon les changements des prix sur le marché du comptant. Lorsque le prix de l'électricité sur le marché du comptant est bas, l'ajustement global est plus élevé afin de couvrir les paiements additionnels pour les contrats d'énergie et autre production réglementée. Le MAG augmente également lorsque les nouveaux projets entrent en exploitation et que les paiements contractuels commencent. Dans le graphique 3, la tendance est moins élevée à l'ouverture de l'exercice 2011 et augmente vers la clôture de l'exercice à cause des flux de trésorerie de l'ajustement global qui est plus élevé entre les mois d'août et de décembre 2011.

**Figure 3 :**

**Flux de trésorerie de l'OPA provenant du mécanisme d'ajustement global**

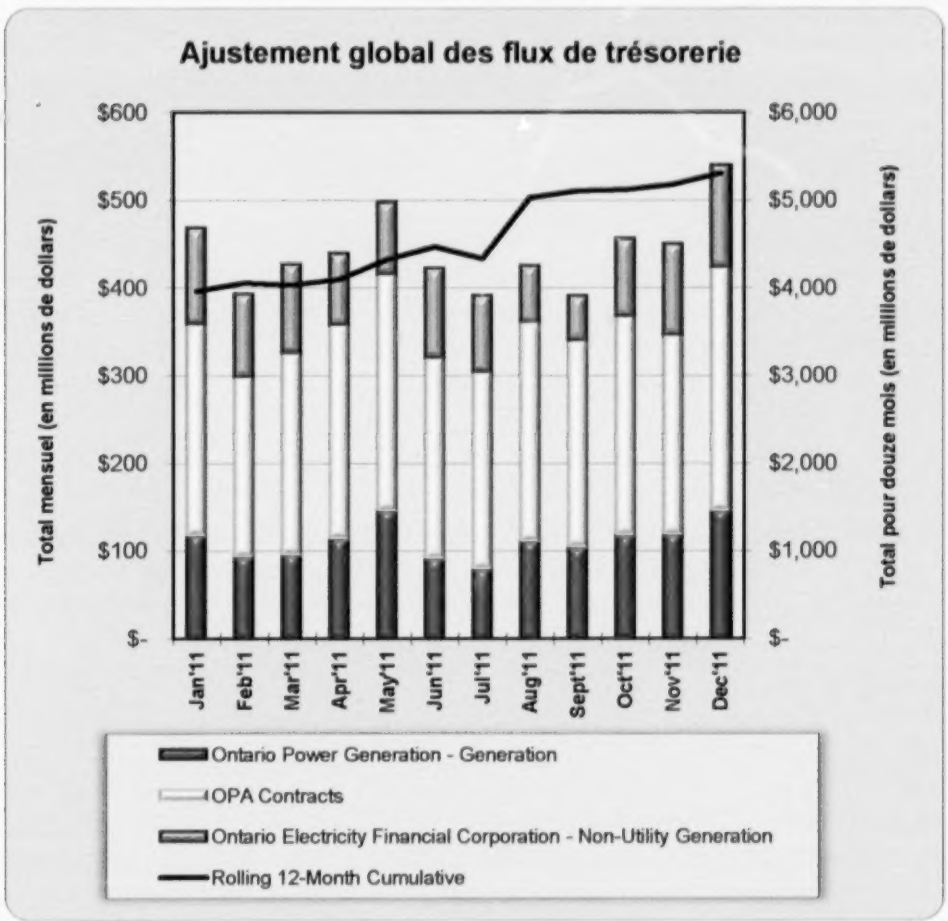


Ontario Power Generation – Generation = Ontario Power Generation – Production

Opa Contracts = Contrats de l'OPA

Ontario Electricity Financial Corporation – Non-Utility Generation = Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario – Production indépendante

Rolling 12-Month Cumulative = Cumul sur douze mois glissants

## Objectifs du régime

Le régime de rémunération de l'OPA est un régime intégré qui s'applique à tous les cadres supérieurs. Il est conçu pour attirer, retenir et motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de contribuer à l'exécution du mandat de l'OPA, à sa vision et à ses objectifs commerciaux. Par conséquent, le régime de rémunération a été conçu afin de :

- centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs commerciaux de l'OPA;
- recruter des cadres de talent pour aider à l'exécution du mandat de l'OPA;
- retenir les cadres de valeur;
- se doter de la souplesse nécessaire pour récompenser leurs résultats et leur compétence confirmée;
- adopter des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des intervenants.

Le principe sous-jacent à ces objectifs implique une rémunération suffisante, mais non excessive, des cadres supérieurs, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse assurer l'exécution du mandat de l'OPA.

## Gouvernance du régime

Le conseil d'administration (le « Conseil ») de l'OPA définit les objectifs de rémunération de ce régime. Il délègue au comité des ressources humaines du Conseil la responsabilité d'évaluer soigneusement les objectifs de rémunération, la stratégie et le régime et de communiquer son avis à l'ensemble du Conseil pour approbation. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil ont accès aux vues de la direction, ainsi qu'à l'avis de consultants spécialisés dans la rémunération. Ce régime est revu au moins une fois l'an, en fonction des besoins commerciaux, de la conception et des objectifs du régime, des tendances dans le secteur d'activité et des grilles de rémunération interne et externe.

En plus des tâches de gouvernance et de contrôle de la structure en place en matière de rémunération, l'OPA publie annuellement les niveaux de rémunération du personnel touchant plus de 100 000 $, conformément à la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public (Ontario). En outre, l'OPA est tenu par la loi de soumettre annuellement à l'évaluation de la CEO les honoraires payés. Les questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et les valeurs relatives des postes sur le marché, sont abordées lors de l'évaluation par la CEO. Une grande diversité d'intervenants, appuyée par leurs experts et conseillers juridiques, est représentée dans ces réunions ouvertes au public. L'OPA est également attentive aux diverses demandes de renseignements du ministre de l'Énergie concernant des questions de rémunération. Ces questions incluent celles qui relèvent du Comité d'examen des organismes qui a conduit en 2007 une étude détaillée de la rémunération des cadres supérieurs du secteur de l'électricité de l'Ontario.

## Déclaration de la rémunération des cadres supérieurs

Parfois, la rémunération est dictée par des facteurs du marché comme, par exemple, le recrutement d'un cadre hautement spécialisé ou faisant preuve de talents exceptionnels dans l'industrie. Les décisions relatives à la rémunération sont également influencées par des facteurs

sociaux, économiques, juridiques et politiques, par exemple, les conditions prédominantes relatives à la situation financière ou à l'embauche, les considérations fiscales du gouvernement, la législation réglementant la rémunération, ainsi que les perceptions de la société relativement à la rémunération dans le secteur public.

Pour le cinquième exercice consécutif (2008, 2009, 2010, 2011 et 2012), le conseil d'administration de l'OPA a autorisé un gel de la structure salariale des cadres supérieurs pour l'exercice suivant. Cette décision de l'OPA de geler la structure salariale des cadres supérieures en 2012 tient compte de plusieurs des facteurs sociaux, économiques et juridiques susmentionnés, y compris la conformité au Projet de loi 16, *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics.*

Les tableaux qui suivent montrent la rémunération annuelle des cadres supérieurs désignés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les rémunérations totales en espèces détaillées ci-dessous correspondent aux valeurs publiées selon la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario) pour la période indiquée.

## Sommaire de rémunération des cadres supérieurs[1]

| Nom, fonction | Exercice | Salaire versé | Avantages imposables | Montants présentés selon la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public*[2] |
|---|---|---|---|---|
| Colin Andersen, Directeur général | 2011 | 573 027 $ | 871 $ | 573 898 $ |
| | 2010 | 573 027 $ | 807 $ | 573 834 $ |
| Kimberly Marshall, Vice-présidente, Finances et Administration (directrice générale des finances) | 2011 | 254 952 $ | 799 $ | 255 751 $ |
| | 2010 | 249 249 $ | 807 $ | 250 056 $ |
| Amir Shalaby, Vice-président, Planification du réseau d'électricité | 2011 | 449 939 $ | 878 $ | 450 817 $ |
| | 2010 | 450 968 $ | 886 $ | 451 854 $ |
| Andrew Pride[3] Vice-président, Conservation | 2011 | 316 970 $ | 886 $ | 317 856 $ |
| | 2010 | 99 038 $[4] | 133 $ | 99 171 $ |
| JoAnne Butler, Vice-présidente, Ressources électriques | 2011 | 371 924 $ | 878 $ | 372 802 $ |
| | 2010 | 372 609 $ | 886 $ | 373 495 $ |

[1] Les cadres sont énumérés dans l'ordre suivant :
directeur général, directrice générale des finances, puis en ordre alphabétique selon le prénom.

[2] Total du revenu T4, y compris les avantages imposables.

[3] 2011 est le premier exercice complet dans lequel la rémunération de Monsieur Andrew Pride est incluse dans la section du régime de rémunération des cadres du rapport annuel de l'OPA et il s'agit de son premier exercice complet depuis son embauche vers la clôture de l'exercice 2010.

[4] Embauché le 1er novembre 2010.

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité des auditeurs**
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Le 15 février 2012
Toronto, Canada

## État de la situation financière

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

| Actif | | 2011 | | 2010 |
|---|---|---|---|---|
| Actif à court terme | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | $ | 229,827 | $ | 97,263 |
| Débiteurs (note 3) | | 416,102 | | 289,123 |
| Charges payées d'avance | | 300 | | 86 |
| | | **646,229** | | **386,472** |
| Immobilisations (note 4) | | 10,378 | | 11,236 |
| Autres actifs financiers (note 5) | | - | | 15,689 |
| **Totale de l'actif** | **$** | **656,607** | **$** | **413,397** |
| **Passif et actif net** | | | | |
| Passif à court terme | | | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 6) | $ | 321,995 | $ | 296,254 |
| Prêt d'exploitation (note 13) | | 256,368 | | - |
| Acomptes sur contrats (note 7) | | 52,128 | | 67,571 |
| Autres passifs | | 83 | | 68 |
| | | **630,574** | | **363,893** |
| Mesures incitatives à la location reportées, montant net (note 8) | | 547 | | 691 |
| Autres passifs financiers (note 5) | | 25,788 | | 49,966 |
| Actif net | | | | |
| Fonds pour les économies d'énergie grevés d'affectations d'origine interne (note 9) | | 10,667 | | 12,581 |
| Investis en immobilisations | | 10,378 | | 11,236 |
| Déficit d'exploitation accumulé | | (21,347) | | (24,970) |
| | | **(302)** | | **(1,153)** |
| Engagements (note 8) | | | | |
| Éventualités et garanties (notes 14) | | | | |
| **Total du passif et de l'actif net** | **$** | **656,607** | **$** | **413,397** |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

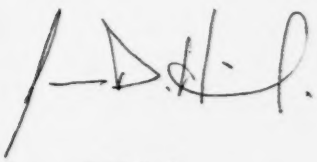

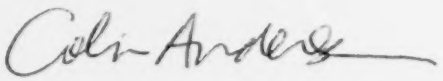

James D. Hinds,
président du conseil d'administration

Colin Andersen,
président-directeur général

## État des résultats

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| **Produits** | | |
| Redevances | $ 62,121 | $ 62,407 |
| Recouvrement d'autres comptes financiers (note 5) | 14,267 | 14,423 |
| Droits d'enregistrement | 254 | 3,249 |
| Intérêts | 1,657 | 451 |
| Autre | 17 | 18 |
| | **78,316** | **80,548** |
| **Charges** | | |
| Salaires et avantages sociaux | 31,610 | 30,153 |
| Honoraires | 14,903 | 18,981 |
| Amortissement d'autres comptes financiers (note 5) | 14,267 | 14,423 |
| Coûts d'exploitation généraux (note 10) | 10,595 | 10,240 |
| Fonds de préservation (note 9) | 1,914 | 3,590 |
| Amortissement des immobilisations | 3,155 | 2,229 |
| | **76,444** | **79,616** |
| Excédent des produits par rapport aux charges avant les intérêts débiteurs | 1,872 | 932 |
| Intérêts débiteurs | 1,021 | 453 |
| **Excédent des produits par rapport aux charges** | **$ 851** | **$ 479** |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

| | Investi en immobilisations | Affectation d'origine interne (voir note 9) | Déficit d'exploitation accumulé | Total de l'actif net 2011 | Total de l'actif net 2010 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Solde à l'ouverture de l'exercice** | $ 11,236 | $ 12,581 | $ (24,970) | $ (1,153) | $ (1,632) |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (3,155) | - | 4,006 | 851 | 479 |
| Charge du Fonds pour les économies d'énergie | - | (1,914) | 1,914 | - | - |
| Acquisition d'immobilisations, montant net | 2,297 | - | (2,297) | - | - |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **$ 10,378** | **$ 10,667** | **$ (21,347)** | **$ (302)** | **$ (1,153)** |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2011
avec données comparatives de 2010

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | $ 851 | $ 479 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations | 3,155 | 2,229 |
| Amortissement des mesures incitatives à la location reportées | (144) | (145) |
| Amortissement d'autres comptes financiers | 14,267 | 14,423 |
| Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation (note 12) | (116,895) | 30,591 |
| | (98,766) | 47,577 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** | | |
| Encaissement au titre d'autres passifs | 15 | 68 |
| Augmentation du prêt d'exploitation | 256,368 | - |
| Augmentation d'autres actifs financiers | 1,422 | (436) |
| Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers | (24,178) | 35,877 |
| | 233,627 | 35,509 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | | |
| Acquisition d'immobilisations | (2,297) | (5,755) |
| **Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | 132,564 | 77,331 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 97,263 | 19,932 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice** | **$ 229,827** | **$ 97,263** |

| Information supplémentaire sur les flux de trésorerie: | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Intérêts payés | $ 1,238 | $ 885 |
| Intérêts reçus | 2,003 | 1,104 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## 1) Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA ») a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la *Loi*). L'OPA est un organisme indépendant sans but lucratif non imposable. L'OPA n'est pas mandataire de la Couronne et il recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et des frais imputés au marché de l'électricité au moyen du mécanisme de rajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, des économies d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer le Plan pour le réseau d'électricité intégré pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergies renouvelables;
- établir, à l'échelle du réseau, des buts visant la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- faciliter la gestion de la charge du réseau d'électricité;
- exercer toute activité promouvant l'économie d'énergie et la consommation responsable de l'électricité;
- aider la CEO en matière de stabilisation des tarifs pour certains types de clients;
- recueillir des données sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et sur la fiabilité du Plan pour le réseau d'électricité intégré pour répondre à ces besoins et les mettre à la disposition du public et de la CEO.

La capacité de l'OPA à poursuivre ses activités dépend de ses possibilités d'obtenir le financement nécessaire à l'exercice de ses activités. La qualité du crédit de l'OPA est garantie par ce qui suit :

- la capacité de l'OPA de s'acquitter de ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), entité solide créée par la province.

## 2) Principales conventions comptables

### a) Mode de présentation

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### b) Constatation des produits

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être déterminés durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances gagnées par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

## 2) Principales conventions comptables (suite)

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

### d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimative, de la façon suivante:

| Actif | Durée d'utilisation estimative |
|---|---|
| Mobilier et agencements | 10 ans |
| Matériel informatique | 4 ans |
| Logiciels | de 3 à 5 ans |
| Matériel audiovisuel | 10 ans |
| Système téléphonique | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail, plus option de prolongation |

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et si leur valeur comptable excède leur juste valeur.

### e) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts sont pris en charge par la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

### f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure touchant l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans l'état de la situation financière, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**2) Principales conventions comptables (suite)**

**g) Normes comptables futures**

À compter du 1er janvier 2012, l'OPA devra adopter de nouvelles normes comptables émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public à l'intention des organismes sans but lucratif du secteur public. Ces organismes ont le choix d'appliquer les normes du Manuel du secteur public, complétées par les normes des chapitres 4200. L'OPA adoptera les nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Tous les changements attribuables aux nouvelles normes seront appliqués de façon rétroactive.

**3) Débiteurs**

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Montant à recevoir de la SIERE (note 13) | $ 326,049 | $ 187,789 |
| Charges au titre des économies d'énergie | 87,077 | 98,059 |
| Charge du Fonds des projets d'énergie renouvelable | 2,156 | 1,126 |
| Autres | 820 | 1,232 |
| TVH/TPS à recevoir | - | 917 |
| | **$ 416,102** | **$ 289,123** |

**4) Immobilisations**

| | Coût | Cumul des amortissements | Valeur comptable nette en 2011 | Valeur comptable nette en 2010 |
|---|---|---|---|---|
| Mobilier et matériel | $ 3,360 | $ 1,543 | $ 1,817 | $ 2,059 |
| Matériel informatique | 4,697 | 4,076 | 621 | 1,330 |
| Logiciels | 6,966 | 2,325 | 4,641 | 4,086 |
| Matériel audiovisuel | 229 | 127 | 102 | 125 |
| Système téléphonique | 382 | 284 | 98 | 143 |
| Améliorations locatives | 5,075 | 1,976 | 3,099 | 3,493 |
| | **$ 20,709** | **$ 10,331** | **$ 10,378** | **$ 11,236** |

## 5) Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (la « GTR »), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence de normes comptables pour les activités à tarifs réglementés, ces montants auraient été comptabilisés dans l'état des résultats dès qu'ils auraient été engagés.

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Autres actifs financiers | $ | $ 15,689 |
| Autres passifs financiers | (25,788) | (49,966) |

### Comptes de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés assujettis à la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'année à venir, il est probable qu'il y ait un écart entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée aux abonnés assujettis à la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (le « PHEO ») est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et inscrit un actif financier, étant donné que les fonds déboursés sur le marché de l'électricité sont à recevoir du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et inscrit un passif financier, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais de l'Ontario Power Generation (l'« OPG ») correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Apport sous forme de rabais de l'OPG | $ (602,750) | $ (599,107) |
| Variation totale de la GTR avant les intérêts | 562,467 | 534,311 |
| Intérêts gagnés | 14,495 | 14,830 |
| | **$ (25,788)** | **$ (49,966)** |

### Comptes de report liés au règlement des contrats de défaillants

Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront dédommagés par l'OPA pour les contrats de faible volume et ceux conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les différences entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat répondent à ces critères. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et constate un passif financier. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OPA paye les détaillants et constate un actif financier. L'OPA suit de près les fluctuations des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants retient les fonds provenant des mesures incitatives en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont détenus dans un compte à part, et le règlement aura lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants.

**5) Autres actifs et passifs financiers (suite)**

Étant donné que les contrats visés par les comptes de report lié au règlement des contrats de détaillants sont arrivés à échéance depuis un certain temps, il est nécessaire de procéder au virement des soldes de ces comptes. Afin de réduire les répercussions sur les abonnés, l'OPA prorogera de trois ans la période de recouvrement des soldes cumulés, soit de 2009 à 2011. L'OPA a commencé à amortir, selon la méthode linéaire, des soldes cumulés en 2009 sur la période de recouvrement de trois ans. L'amortissement s'est élevé à 14 267$ en 2011 (14 423 $ en 2010).

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2005 | $ - | $ (13,627) |
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2006 | - | 18,004 |
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2007 | - | 12,401 |
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2008 | - | 45 |
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2009 | - | 191 |
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2010 | - | 359 |
| Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2011 | - | - |
| Compte de report lié au règlement des rabais de détaillants | - | (1,684) |
| | **$ -** | **$ 15,689** |

**Compte de report d'approvisionnement du gouvernement**

L'OPA rembourse le gouvernement des coûts engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces coûts à titre d'actif financier. Tout solde ultérieur figurera dans les prochaines demandes. L'OPA a commencé à amortir les coûts d'approvisionnement du gouvernement en 2009 selon la méthode linéaire, et la charge d'amortissement s'est établie à néant en 2011 (99 $ en 2010).

**Compte d'ajustement global**

L'OPA est tenu par la loi d'inscrire les transactions qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces transactions sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les transactions visées par le compte d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 2 (la « RD2 »), la Réponse à la Demande 3 (la « RD3 »), le compte des contrats de production hors centrales (le « PHC »), et de la production réglementée des centrales nucléaires (le « nucléaire ») et des centrales hydroélectriques (l'« hydro »). Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion des économies et de la demande d'énergie) qui sont réglés chaque mois par l'OPA de concert avec la SIERE.

**5) Autres actifs et passifs financiers (suite)**

Les soldes de la RD3, de la PHC, du nucléaire et de l'hydro, ainsi que les soldes de contrats de l'OPA sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le transfert de fonds entre la SIERE et l'OPA. En accord avec ses obligations imposées par la loi, l'OPA enregistre l'effet de ces transactions.

Les contrats de production de l'OPA sont estimés tous les mois et le montant réel dû est réglé le mois suivant. Ceci donne lieu à des écarts temporaires. Les dates de règlements peuvent chevaucher deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les débiteurs en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| DR2 | $ 22,760 | $ 12,448 |
| DR3 | 36,279 | 17,536 |
| PHC | 1,082,964 | 959,670 |
| Nucléaire | 1,262,051 | 882,214 |
| Hydro | 84,692 | 7,146 |
| Contrats OPA | 2,820,966 | 1,969,859 |
| Montant de l'ajustement global | (5,309,712) | (3,848,873) |
| | $ - | $ - |

**6) Créditeurs et charges à payer**

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Charges à payer liées aux règlements de contrats | $ (12,942) | $ (189,002) |
| TVH à payer | (128) | - |
| Autres charges à payer | (308,925) | (107,252) |
| | **$ (321,995)** | **$ (296,254)** |

**7) Acomptes sur contrat**

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs sélectionnés pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat visant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même temps que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes est remplie : a) le fournisseur retire sa demande du Programme; b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

## 8) Engagements découlant des mesures incitatives à la location reportées et de contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis de mesures incitatives à la location. Les mesures incitatives à la location reportées constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 $ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2011, les mesures incitatives à la location reportées s'élevaient à 547 $ (691 $ en 2010).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2011, les charges à payer au titre du loyer étaient de 250 $ (321 $ en 2010).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique se terminent entre 2012 et 2013. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

| Engagements de location | |
|---|---|
| 2012 | $ 1,678 |
| 2013 | 1,652 |
| 2014 | 1,650 |
| 2015 | 1,294 |
| | **$ 6,274** |

## 9) Fonds pour les économies d'énergie grevés d'affectations d'origine interne

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie afin de venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement technologique a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, 11 fonds ont été mis en place, tels qu'il est décrit ci-dessous :

| | Fond affectés | Passé en charges en 2011 | Passé en charges au cours des exercices antérieurs | Solde en 2011 |
|---|---|---|---|---|
| Fonds pour les économies d'énergie 2005 | $ 1,100 | $ - | $ 837 | $ 263 |
| Fonds pour les économies d'énergie 2006 | 1,500 | - | 1,575 | (75) |
| Fonds pour les économies d'énergie 2007 | 3,000 | - | 2,674 | 326 |
| Fonds pour les économies d'énergie 2008 | 3,000 | 277 | 2,575 | 148 |
| Fonds pour les économies d'énergie 2009 | 3,000 | 747 | 1,675 | 578 |
| Fonds pour les économies d'énergie 2010 | 5,000 | 44 | 131 | 4,825 |
| Fonds de développement des technologies 2006 | 1,000 | - | 487 | 513 |
| Fonds de développement des technologies 2007 | 1,000 | (3) | 650 | 353 |
| Fonds de développement des technologies 2008 | 1,500 | 156 | 1,537 | (193) |
| Fonds de développement des technologies 2009 | 1,500 | 139 | 1,114 | 247 |
| Fonds de développement des technologies 2010 | 4,500 | 554 | 264 | 3,682 |
| | **$ 26,100** | **$ 1,914** | **$ 13,519** | **$ 10,667** |

## 10) Coûts d'exploitation généraux

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Charges générales des programmes | $ 4,118 | $ 4,799 |
| Locaux | 3,616 | 3,447 |
| Technologies de l'information | 1,839 | 1,046 |
| Charges de bureau et d'administration | 1,022 | 948 |
| | **$ 10,595** | **$ 10,240** |

## 11) Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime de retraite contributif à prestations définies précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2011, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 1 937 $ (1 916 $ en 2010) pour l'exercice.

## 12) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

| | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Augmentation des débiteurs | $ (126,979) | $ (82,593) |
| Diminution (augmentation) des frais payés d'avance | (214) | 43 |
| Augmentation des créditeurs et des charges à payer | 25,741 | 51,359 |
| Augmentation (diminution) des dépôts prévus aux contrats | (15,443) | 31,782 |
| | **$ (116,895)** | **$ 30,591** |

## 13) Opérations entre apparentés

L'OPA considère la CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et le ministère de l'Énergie comme étant des apparentés, étant donné les rapports qu'ils entretiennent avec le gouvernement de l'Ontario. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec ces apparentés :

En vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, l'OPA est assujetti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a réparti, en 2011, une partie des coûts d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations que l'OPA a effectué avec la CEO s'est établi à 1 129 $ en 2011 (1 147 $ en 2010).

L'OPA obtient de Hydro One des services en matière d'économies d'énergie et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2011, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 39 860 $ à l'OPA (31 359 $ en 2010). Les montants à percevoir de Hydro One en 2011 s'élevaient à 742 $ (742 $ en 2010).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2011, le montant de ces redevances a été de 76 388 $ (76 830 $ en 2010). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus au titre du compte d'ajustement global, de la GTR et des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants (voir la note 5). Au 31 décembre 2011, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 326 049 $ (187 789$ en 2010). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de 844 $ en 2011 (447 $ en 2010) pour services professionnels.

L'OPA a un accord avec l'OPG pour des services professionnels et d'aide à la planification. En 2011, ces services ont coûté néant à l'OPA (néant en 2010).

## 13) Opérations entre apparentés (suite)

L'OPA dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 975 000 $ accordée par l'OOF afin de financer ses charges d'exploitation générales et le compte de variation de la GTR. Cette ligne de crédit a été renouvelée en 2010 pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013. Le 30 décembre 2011, l'OPA a obtenu de l'OOF un prêt d'exploitation de 256 368 $, lequel est arrivé à échéance le 31 janvier 2012. Le taux d'intérêt de ce prêt est de 1,17 pour cent. En 2011, l'OPA a encouru 1 021 $ (453 $ en 2010) en intérêts débiteurs sur ce prêt.

Dans sa demande concernant ses besoins en matière de produits, adressée à la CEO en 2008, l'OPA a été autorisé par la CEO à porter les coûts d'approvisionnement du gouvernement dans un compte de report, devant être réglé concurremment avec les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Aucun montant n'a été engagé en 2011 (aucun montant en 2010).

## 14) Éventualités et garanties

### Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non à l'avenir. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur se produira ou non, et que le montant des pertes puisse être estimé de manière raisonnable, un passif estimé sera pris en compte et la charge correspondante sera constatée dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2011.

a) En octobre 2009, l'OPA a signé avec TransCanada Energy Ltd. un contrat visant à concevoir, construire et à exploiter une centrale de production d'électricité de 900 mégawatts alimentée au gaz à Oakville sur une période de 20 ans. Il a été décidé, en octobre 2010, de ne pas aller de l'avant avec ce projet. Les négociations à ce sujet se poursuivent. Il n'est pas possible, actuellement, de faire une estimation raisonnable du montant de règlement.

b) Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 $, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2011, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

c) En avril 2005, l'OPA a signé avec Greenfield South Power Corporation (« GSPC ») une entente concernant la conception, la construction et l'exploitation, sur une période de 20 ans, d'une centrale de production d'électricité de 280 mégawatts alimentée au gaz et située à Mississauga. Il a été décidé en octobre 2011 que cette centrale serait installée dans un autre lieu. Les négociations à ce sujet se poursuivent. Il n'est pas possible, actuellement, de faire une estimation raisonnable du montant de règlement.

### Garanties

En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 $. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à 20 $ au 31 décembre 2011 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie prend fin en septembre 2012.

## 15) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

La valeur comptable du prêt d'exploitation équivaut approximativement à sa juste valeur, car les conditions pour les types semblables de prêts sont comparables aux conditions actuelles du marché pour des éléments semblables.

La juste valeur d'autres actifs financiers et d'autres passifs financiers n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information supplémentaire utile du fait qu'elle serait compensée ou difficile à déterminer pour des questions d'ordre pratique.

## 16) Informations à fournir concernant le capital

Étant donné les objectifs clés de l'OPA (note 1), ce dernier planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande concernant ses besoins en matière de produits présentée l'année suivante. Au 31 décembre 2011, le ministre n'avait pas autorisé de façon formelle le plan d'affaires de l'OPA ou les frais d'utilisation proposés de l'OPA pour 2012.

## 17) Gestion des risques financiers

L'OPA est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment les risques de marché, lesquels découlent du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque des taux d'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'exercice précédent.

### a) Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposé au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2011, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

### b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à s'acquitter de ses obligations financières. L'OPA gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie pour déterminer ses besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce aux flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit requises.

### c) Risque de taux d'intérêt

Le prêt d'exploitation de l'OPA est assorti d'un taux d'intérêt variable, fondé sur le coût d'emprunt de la province de l'Ontario et sa durée est semblable à celle prescrite par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OPA est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations du coût d'emprunt dans la province de l'Ontario pour un emprunt à un taux et d'une durée semblable.

## CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

### Conseil d'administration

**James D. Hinds, président**
Administrateur délégué à la retraite de TD Securities Inc.; Newcrest Capital Inc. et CIBC Wood Gundy Inc.

**Charles Bayless, administrateur**
Recteur à la retraite de West Virginia University Institute of Technology.
(Fin du mandat : 1er août 2011)

**Michael Costello, administrateur et président du Comité d'audit**
Président-directeur général à la retraite de chez BC Hydro and BC Transmission Corporation; ancien président, Association canadienne de l'électricité; ancien président, Conseil canadien de l'énergie; administrateur, InTransit BC, Vancouver Island Health Authority et BC Health Benefit Trust.

**Richard P. Fitzgerald, administrateur**
Président à la retraite, Diageo Canada Inc.

**Adèle M. Hurley, administratrice**
Présidente, Hurley & Associates Inc. et directrice, Program on Water Issues, Munk School of Global Affairs, Université de Toronto.

**Ronald L. Jamieson, administrateur et président du Comité des ressources humaines**
Vice-président principal à la retraite, Services bancaires aux autochtones, BMO Financial Group; administrateur, Nuclear Waste Management Organization et Denendeh Investments Inc.; président du comité, Canadian Council for Aboriginal Business.

**Bruce Lourie, administrateur**
Président de Ivey Foundation, administrateur de Défense environnementale Canada et administrateur du Consultative Group on Biological Diversity (San Francisco).

**Lyn McLeod, administratrice et vice-présidente du conseil**
Présidente de Qualité des services de santé Ontario; représentante ontarienne au sein du Conseil canadien de la santé et administratrice de Thunder Bay Institute of Technology. Présidente fondatrice de la University of Ontario Institute of Technology et ancienne présidente du conseil du Confederation College à Thunder Bay.

**Patrick J. Monahan, administrateur**
Vice-président, affaires académiques et recteur à l'Université York. Anciennement doyen d'Osgoode Hall Law School et président fondateur du Conseil des gouverneurs de la Commission du droit de l'Ontario.

**Colin Andersen, administrateur**
Directeur général, Office de l'électricité de l'Ontario

## Dirigeants de la corporation

**James Hinds**
Président du conseil

**Colin Andersen**
Directeur général

**JoAnne Butler**
Vice-présidente, Ressources en électricité

**Ben Chin**
Vice-président, Communications
(A démissionné le 4 février 2011)

**Kristin Jenkins**
Vice-présidente, Communications
(Depuis le 22 juin 2011)

**Michael Lyle**
Avocat général et vice-président,
Affaires juridiques, autochtones et réglementaires

**Kimberly Marshall**
Vice-présidente, Stratégies et solutions d'entreprises

**Andrew Pride**
Vice-président, Conservation

**Amir Shalaby**
Vice-président, Planification du réseau d'électricité

**John Zych**
Secrétaire général

## Constitution de la société

Pour plus de renseignements sur le conseil d'administration, y compris la charte et le code de conduite, le règlement de régie et les comités, rendez-vous sur le site Web de l'OPA, au www.powerauthority.on.ca et sélectionnez les onglets suivants : *About Us; Management, Mandate and Organization; Board of Directors* [en anglais seulement].

## Coordonnées d'entreprise

Office de l'électricité de l'Ontario

120, rue Adelaide Ouest

Bureau 1600

Toronto (Ontario) M5H 1T1
Tél. : 416 967-7474

Téléc. : 416 967-1947

Site Web : www.powerauthority.on.ca